

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE

Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT

Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL

Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loerval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RH3201 Planifier et réguler les apprentissages en sciences h			
Ancien Code	PERH3B21PLREG	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/B/C/ /Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/ B/Z/C/ EHB3210		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Braine-le-Comte Carine DENDAL (dendalc@helha.be) Fabienne PEERS (peersf@helha.be) Claire LIBERT (libertc@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut ()</p> <p>Thierry CUVELIER (cuveliert@helha.be) Claire LIBERT (libertc@helha.be) HELHa Loverval Samir ABI (abis@helha.be) Luc BLANCHART (blanchartl@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise l'acquisition par l'étudiant d'une méthode de planification et de régulation des apprentissages visés par le référentiel de FHGES. A partir d'objets du référentiel pris de la P5 à la S3, l'étudiant s'initie par discipline aux modalités spécifiques d'évaluation et de planification.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 LES COMPÉTENCES DE L'ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE ÉVOLUTIVE

Sous Compétence 3.2 Maitriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;

- 3.2.1 Maitriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;

Sous Compétence 3.5 Agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :

- 3.5.3 la construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation ; cette dernière étant spécifiquement à visée compréhensive et formative, favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages ;

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, par discipline, l'étudiant sera évalué sur ces différents acquis d'apprentissage :

- Maîtriser les contenus matières, savoir-faire et compétences développés suivant la discipline;
- Organiser une planification des apprentissages en lien avec les évaluations formatives et sommatives;
- Identifier, sur base notamment de son expérience en stage, une ou plusieurs difficultés récurrentes dans un apprentissage;
- Produire un dispositif de régulation des apprentissages en vue de lever une difficulté rencontrée par l'élève;
- Produire des dispositifs d'évaluation.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERH3B21PLREGA Planifier et réguler les apprentissages en sciences humaines	15 h / 1 C
PERH3B21PLREGB Planifier et réguler les apprentissages en sciences humaines	15 h / 1 C
PERH3B21PLREGC Planifier et réguler les apprentissages en sciences humaines	15 h / 1 C
PERH3B21PLREGD Planifier et réguler les apprentissages en sciences humaines	15 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERH3B21PLREGA Planifier et réguler les apprentissages en sciences humaines	10
PERH3B21PLRGB Planifier et réguler les apprentissages en sciences humaines	10
PERH3B21PLREGC Planifier et réguler les apprentissages en sciences humaines	10
PERH3B21PLREGD Planifier et réguler les apprentissages en sciences humaines	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les fiches descriptives jointes.

5. Cohérence pédagogique

Les différentes AA de cette UE concourent ensemble à l'acquisition des compétences précitées.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05

Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Planifier et réguler les apprentissages en sciences humaines			
Ancien Code	22_PERH3B21PLREGA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZEHB3213		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Thierry CUVELIER (cuvveliert@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise l'acquisition par l'étudiant d'une méthode de planification et de régulation des apprentissages visés par le référentiel FHGES. A partir d'objets du référentiel pris de la P5 à la S3, l'étudiant s'initie aux modalités spécifiques de planification en histoire en lien avec les attendus des programmes et l'évaluation.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette unité d'enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 : Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive.
Sous-compétence 3.2. : Maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement.
3.2.1. : Maitriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;

Sous Compétence 3.5. : Agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :
3.5.3. : La construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation ; cette dernière étant spécifiquement à visée compréhensive et formative, favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages.

Au terme de l'UE, l'étudiant est donc à même de :

1. Maitriser les contenus matières, savoir-faire et compétences en lien avec la discipline historique ;
2. Organiser une planification des apprentissages en lien avec les évaluations formatives et sommatives ;
3. Justifier adéquatement ses choix méthodologiques (démarches, méthodes, supports, ...) pour l'élaboration d'une leçon en lien avec sa planification.
4. Identifier, sur base notamment de son expérience en stage, une ou plusieurs difficultés récurrentes dans un apprentissage ;
5. Produire un dispositif de régulation des apprentissages en vue de lever une difficulté rencontrée par l'élève ;
6. Produire des dispositifs d'évaluation.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les thématiques d'enseignement et les acquis d'apprentissage du référentiel du Tronc commun en histoire
La planification des séquences d'enseignement en histoire: planification annuelle, itinéraire didactique, planification d'une heure de cours (canevas et méthodologie).

Une première approche de l'évaluation.

Démarches d'apprentissage

Au cours de cette UE, les étudiants s'exercent à la planification et à la régulation de dispositifs d'enseignement en lien avec les thèmes du référentiel du tronc commun. Cette approche leur permet de consolider les connaissances disciplinaires acquises au cours des années précédentes.

L'acquisition des savoirs, savoir-faire et compétences visés se construit à travers des activités individuelles ou collaboratives, en présentiel ou en autonomie. Ces phases d'apprentissage actif alterneront avec des temps dédiés à la structuration des connaissances et à la clarification des objectifs. Les étudiants sont acteurs de leur formation et devront donc compléter les supports mis à leur disposition par une prise de notes assidues.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les travaux dirigés permettent d'évaluer l'état des acquis d'apprentissage et de remédier aux difficultés, le cas échéant. La présence aux travaux dirigés est donc indispensable.

A la demande de l'étudiant, des rencontres de travail/remédiation peuvent être organisées. Des moments d'interactions et de questionnement en groupe seront également aménagés par le professeur lors des cours. La réussite passe avant tout par une présence active aux cours.

Sources et références

Jadoule, J.-L. (2015). Faire apprendre l'histoire. Erasme.

Manuels scolaires disponibles à la bibliothèque.

Référentiel du Tronc commun en sciences humaines.

Portail numérique : <https://prof.scienceshumaines.be>.

Portail numérique du SEGEC pour les sciences humaines : https://fesec.scienceshumaines.be/sciences-humaines_tc/

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :
Tous les documents et supports de cours sont mis à disposition sur ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation consiste en une évaluation intégrée composée de trois épreuves portant respectivement sur les volets historique, géographique et économique et social dispensés dans l'unité.

Les épreuves ne sont pas évaluées selon une grille d'évaluation commune.

La note de l'unité d'enseignement est la moyenne arithmétique pondérée des notes des activités d'apprentissage.

Un échec à l'un ou plusieurs des volets de l'Unité d'enseignement donne lieu à un échec de l'Unité d'enseignement (principe de la note absorbante).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exm	100			Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pour les examens et travaux à réaliser dans le cadre de cette UE, il est interdit de recourir à des outils d'intelligence artificielle tels que ChatGPT, sauf mention contraire de l'enseignant. Dans ce cas, l'étudiant veillera au strict respect de la Charte d'utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA) générative à la HELHa.

Dans les travaux et examens, tout plagiat avéré sera sanctionné par la mention "Fraude/FR" et pourra faire l'objet d'une mention dans le dossier disciplinaire de l'étudiant.

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session d'examen est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et le responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la personne responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05

Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Planifier et réguler les apprentissages en sciences humaines			
Ancien Code	22_PERH3B21PLREGB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZEHB3212		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Claire LIBERT (libertc@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise l'acquisition par l'étudiant d'une méthode de planification et de régulation des apprentissages visés par le référentiel de géographie. A partir d'objets du référentiel pris de la P5 à la S3, l'étudiant s'initie par discipline aux modalités spécifiques d'évaluation et de planification.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, par discipline, l'étudiant est à même de :

- maîtriser les contenus matières, savoir-faire et compétences en lien avec la discipline;
- organiser une planification des apprentissages en lien avec les évaluations formatives et sommatives;
- justifier adéquatement ses choix méthodologiques (démarches, méthodes, supports, ...) pour l'élaboration d'une leçon en lien avec sa planification.
- identifier, sur base notamment de son expérience en stage, une ou plusieurs difficultés récurrentes dans un apprentissage;
- produire un dispositif de régulation des apprentissages en vue de lever une difficulté rencontrée par l'élève;
- produire des dispositifs d'évaluation.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les thématiques d'enseignement et les acquis d'apprentissage du référentiel du Tronc commun en géographie

La planification des séquences d'enseignement en géographie

Les difficultés d'apprentissage des élèves en géographie et leurs régulations

Les modes d'évaluation en géographie

Démarches d'apprentissage

Au cours de cette UE, les étudiant·e·s s'exercent à la création de dispositifs d'enseignement en lien avec les thèmes du référentiel du tronc commun et à leur planification. Cette approche leur permet de consolider les connaissances disciplinaires acquises au cours des années précédentes.

L'acquisition des savoirs, savoir-faire et compétences visés se construira à travers des activités individuelles ou collaboratives, en présentiel ou en autonomie. Ces phases d'apprentissage actif alterneront avec des temps dédiés à la structuration des connaissances et à la clarification des objectifs. Les étudiants sont acteurs de leur formation et devront donc compléter les supports mis à leur disposition par une prise de notes assidues.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les travaux dirigés permettent d'évaluer l'état des acquis d'apprentissage et de remédier aux difficultés, le cas échéant. La présence aux travaux dirigés est donc indispensable.

A la demande de l'étudiant, des rencontres de travail/remédiation peuvent être organisées. Des moments d'interactions et de questionnement en groupe seront également aménagés par le professeur lors des cours.

La réussite passe avant tout par une présence active aux cours.

Sources et références

Manuels scolaires disponibles à la bibliothèque.

Référentiel du Tronc commun en sciences humaines.

Les publications de la FEGEPRO en lien avec le Tronc commun.

Portail numérique : <https://prof.scienceshumaines.be>.

Portail numérique du SEGEC pour les sciences humaines : https://fesec.scienceshumaines.be/sciences-humaines_tc/

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Publications sur Connected

Publications sur le site : <https://prof.scienceshumaines.be>

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen mixte au Q1 et Q3

Remise d'un portfolio (40%): Avant le début de la session, l'étudiant·e remettra un portfolio constitué de séquences d'enseignement couvrant une année académique pour un niveau donné, d'évaluations et d'une proposition de planification annuelle. Ce portfolio inclura une analyse réflexive des difficultés liées aux apprentissages envisagés ainsi qu'une proposition de régulation.

Examen oral (60%): L'étudiant·e défendra son portfolio lors de la session d'examen. Des questions sur les savoirs abordés durant la formation lui seront posées afin de vérifier sa maîtrise des thématiques liées à la planification et à la régulation des apprentissages.

La note de l'UE est la moyenne arithmétique pondérée des notes des activités d'apprentissage.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exm	100			Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Lorsqu'un étudiant présente l'épreuve intégrée d'une Unité d'Enseignement, que ce soit en première ou en seconde session, il est tenu de remettre l'ensemble des éléments constitutifs de ladite épreuve dans les délais et selon les modalités fixées par la fiche ECTS et les consignes d'évaluation.

En cas de non-remise d'un travail et/ou de non-présentation ou demande de note de présence pour une partie de l'épreuve, l'étudiant se verra attribuer une note de présence pour l'ensemble de l'Unité d'Enseignement concernée.

Toutefois, le jury d'évaluation peut, dans des circonstances exceptionnelles dûment motivées, décider d'une autre modalité d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05

Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Planifier et réguler les apprentissages en sciences humaines			
Ancien Code	22_PERH3B21PLREGC	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZEHB3211		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	()		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Néant

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Néant

Démarches d'apprentissage

Néant

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Néant

4. Modalités d'évaluation

Principe

Néant

Pondérations

Néant

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05

Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Planifier et réguler les apprentissages en sciences humaines			
Ancien Code	22_PERH3B21PLREGD	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZEHB3214		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	()		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Néant

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Néant

Démarches d'apprentissage

Néant

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Néant

4. Modalités d'évaluation

Principe

Néant

Pondérations

Néant

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).